



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalité de traitement à La Réunion des étudiants originaires de Mayotte

Question écrite n° 31936

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur une discrimination qui toucherait les étudiants mahorais qui effectuent leur études à La Réunion. En effet, il semble que les étudiants boursiers originaires de Mayotte ne perçoivent pas le 12ème terme qui est versé aux étudiants de métropole à La Réunion, de la part des œuvres universitaires sociales. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire un point sur ce sujet et de garantir l'égalité de traitement des étudiants boursiers.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31936

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 août 2020](#), page 5591

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)